



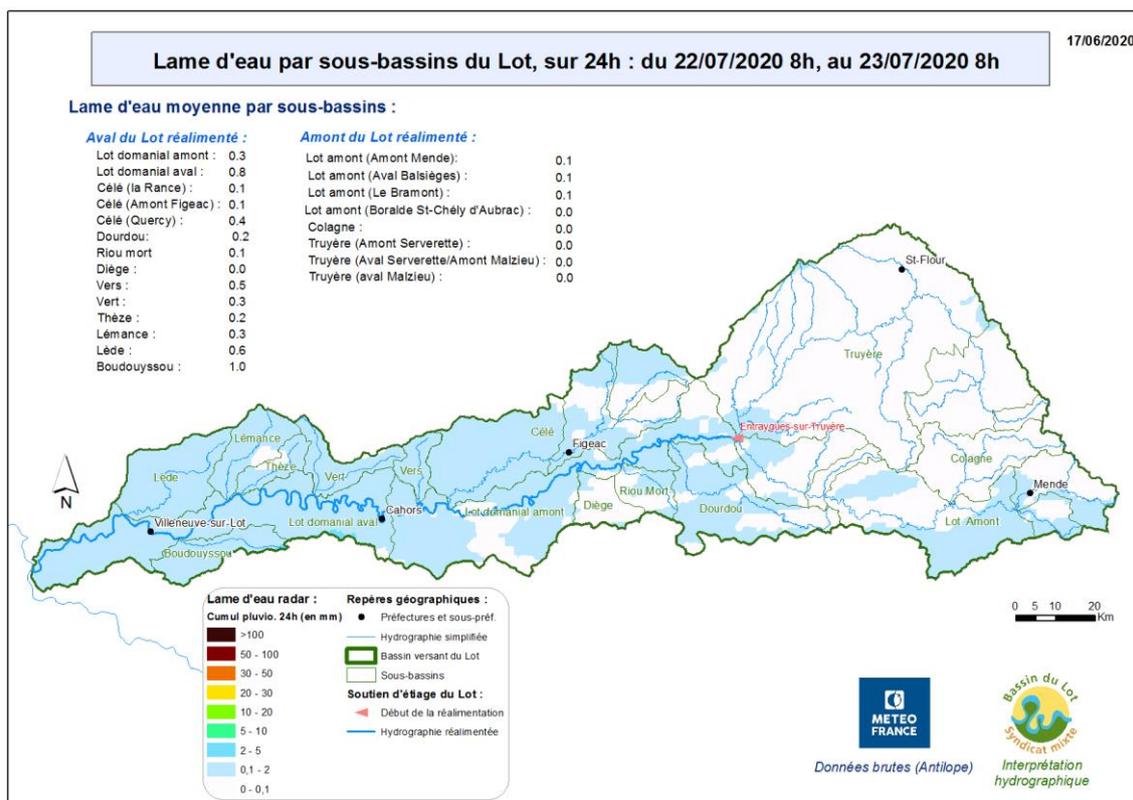
Le 23 juillet 2020

- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°4

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Depuis le léger épisode pluvieux du mercredi 15 juillet qui s'est accompagné d'un adoucissement des températures, la chaleur est revenue. Des averses orageuses mardi et mercredi derniers ont arrosé de façon disparate le territoire (lame d'eau moyenne entre 10 et 15 mm sur certains sous-bassins du Lot amont et moins de 2 mm en moyenne à l'aval d'Entraygues).

Des températures excédentaires sont annoncées dans les prochains jours, atténuées par des nuages et pluies éparses en fin de semaine. A partir du lundi 27 juillet, un temps chaud et ensoleillé est attendu.

Hydrologie du bassin :

Sur les sous-bassins du Lot amont et de la Truyère, les pluies localement abondantes du début de semaine ont permis d'infléchir la tendance des débits qui était sur le déclin. Certains cours d'eau qui approchaient du DOE (la Colagne au Monastier) ou bien qui l'avaient franchi (la Truyère à Serverette) ont quelque peu bénéficié de ces apports atmosphériques.

A l'aval de la confluence Lot-Truyère, les averses éparses de mercredi dernier n'ont pas fait réagir les affluents du Lot dont le tarissement se poursuit. Le Dourdou de Conques et la Thèze devraient franchir prochainement leur DOE.

Cette semaine, 6 stations du bassin du Lot sont passées sous les débits seuils (cf. tableau ci-dessous).

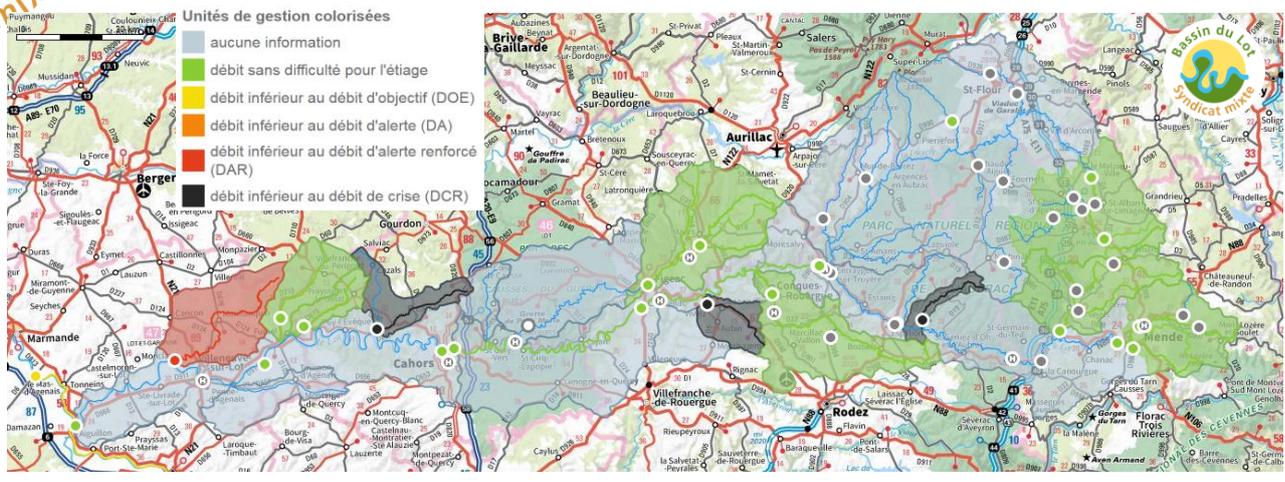
STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :								
Station	P.	16 Jul	17 Jul	18 Jul	19 Jul	20 Jul	21 Jul	22 Jul
LOT AMONT :								
Castelnaud-de-Mandailles	EDF	0.09	0.06	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04
TRUYERE :								
Serverette		0.3	0.3	0.3	0.23	0.22	0.21	0.3
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.5	0.4	0.4	0.34	0.4	0.34	0.4
Viviez [2]		0.11	0.11	0.12	0.12	0.11	0.11	0.11
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.06	0.06	0.06	0.05	0.04	0.04	0.04
Boussac		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Casseneuil		0.12	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.12
GARONNE :								
Lamagistère		100	105	91	88	74	63	84
Tonneins		130	182	151	121	122	110	88

LÉGENDE	
	débit sans difficulté pour l'étiage
	débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
	débit inférieur au débit d'alerte (DA)
	débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
	débit inférieur au débit de crise (DCR)

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 23 juillet 2020
<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/suivi-debits.php>



Au 23 juillet, les débits de 4 stations du bassin du Lot sont en-dessous du niveau d'alerte (DA) et de 3 stations sous le débit de crise (DCR).



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 23 juillet 2020

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- **Aveyron :** Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'**Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018** identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.
- **Cantal :** **Arrêté n°2020-0918 du 23 juillet 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 août 2020 inclus, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte : bassin versant du Veyre (autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h) sur les communes de Parlan, Saint-Julien-de-Toursac Quezac et Maurs.
 - o Niveau de vigilance : ensemble des autres secteurs
- **Lot :** **Arrêté n°E-2020-161 en date du 17 juillet 2020**, applicable à compter du samedi 18 juillet 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur le Vert amont et ses affluents (tours d'eau de niveau 2)
 - o Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (tours d'eau de niveau 2)
 - o Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00)
 - o Niveau d'alerte : - 30% sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - o Niveau d'alerte : - 30% sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - o Vigilance sur la Thèze.

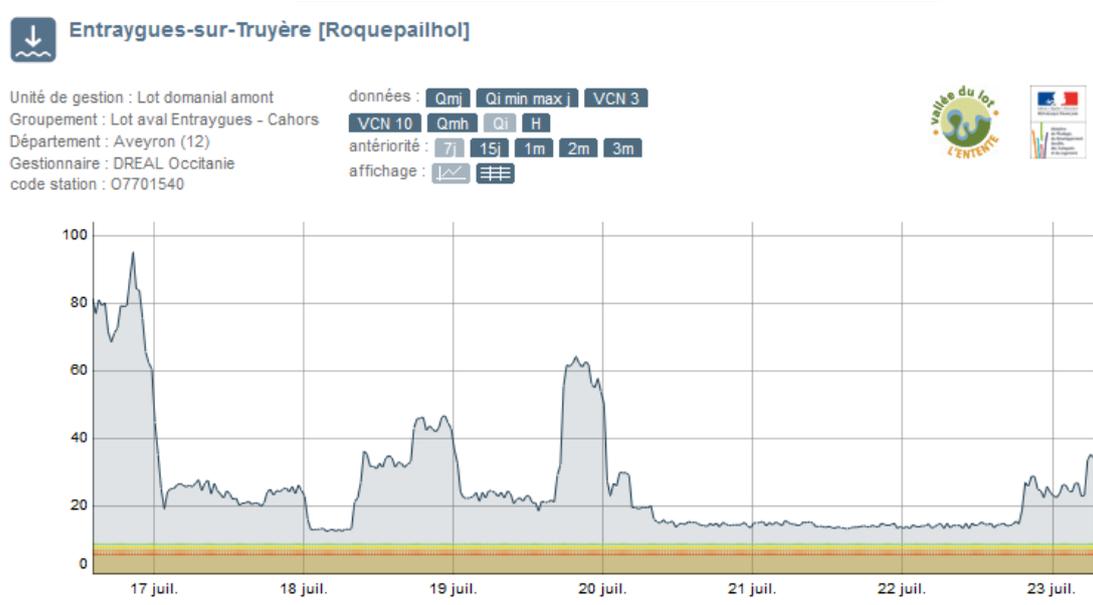


- Lot-et-Garonne : **Arrêté n°47-2020-07-17-001 en date du 17 juillet 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte : - 30 % sur la Lède non réalimentée (interdiction deux jours par semaine)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 17 au 23 juillet 2020
<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière.

La production hydroélectrique de la branche Lot-Truyère est faible depuis le 17 juillet, seules deux éclusées se sont produites. Depuis 2 jours, les débits sont stables et proches de la consigne à Entraygues-sur-Truyère et quelques turbinés sont constatés ce jeudi 23.

Les stations de contrôle sur l'axe Lot réalimenté n'ont pas connu de franchissement de débits seuils en débits instantanés la semaine passée.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Le niveau des retenues est en baisse depuis la semaine dernière sauf à celle de Sarrans. Le remplissage reste bon pour la saison. Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et seront transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.



Besoins en eau :

Irrigation :

L'irrigation se généralise à l'ensemble des cultures et les besoins en eau de ces prochains jours seront élevés avec l'absence de pluies significatives annoncée. L'évapotranspiration ne décline pas, l'humidité des sols en surface est faible et la réserve utile atteint des valeurs minimales.

La plupart des maïs et des sojas sont en pleine floraison, celle-ci s'achève pour les cultures les plus précoces, nécessitant un apport d'eau conséquent. Les cerneaux sont en cours de remplissage dans la majorité des noyeraies et ce stade ne doit pas souffrir de stress hydrique.

Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

- **Département de l'Aveyron - avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.
- **Département du Lot :**
 - **Avis n°2 – section de voie Luzech – Larnagol : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**
 - **Avis n°1 – section de voie Soturac – Albas : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
- **Département du Lot-et-Garonne – avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1^{er} novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20riviere%20C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont en augmentation sur le Lot.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s ce jeudi pour une application vendredi 24 juillet à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 27 juillet pour une application le mardi 28 juillet 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 19/07) : **79 000 m³**

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 19/07) : **0 m³**



Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 30 juillet 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 23/07/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 16-juil.-20	Vendredi 17-juil.-20	Samedi 18-juil.-20	Dimanche 19-juil.-20	Lundi 20-juil.-20	Mardi 21-juil.-20	Mercredi 22-juil.-20	Jeudi 23-juil.-20	Vendredi 24-juil.-20	Samedi 25-juil.-20	Dimanche 26-juil.-20	Lundi 27-juil.-20	Mardi 28-juil.-20
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne												
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	16.8	16.9	16.5	15.1	14.1	13.8	15.9						
Entraygues-aval (EDF) (12)	72.7	27.0	30.9	35.4	20.4	15.3	18.0						
Entraygues-Roquepailhol (12)	67.6	23.4	30.1	33.5	17.1	14.5	17.9						
Faycelles (46-12)	74.9	44.9	25.4	32.1	35.3	17.7	17.0						
Cahors-Lacombe (46)	59.9	65.6	28.7	37.2	39.3	22.0	20.4						
Coutet (EDF) (47)	45.9	75.0	41.1	35.0	37.7	31.6	21.9						
Aiguillon-Ville (47)	47	77.9	49.4	37	40.7	37.8	20.3						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote.
Grandval	23-juil	738.66	+12.66
Sarrans	23-juil	644.24	+14.24
Maury	23-juil	586.06	+2.56
Castelnau	23-juil	413.71	+3.21

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

20/07/2020



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

23/07/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 7

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 21 JUILLET 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 24 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 8

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 24 JUILLET 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 28 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE